NATIONS UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/2000/201
10 mars 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 3 MARS 2000, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur ma lettre du 9 décembre 1999 (S/1999/1252), dans laquelle j'ai proposé que le mandat du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau soit provisoirement prorogé jusqu'au 31 mars 2000, dans l'attente des consultations qui seraient tenues avec le nouveau Gouvernement issu du deuxième tour des élections présidentielles se déroulant dans ce pays, ce que les membres du Conseil de sécurité ont ultérieurement approuvé [voir la lettre que vous m'avez adressée le 14 décembre 1999 (S/1999/1253)].

Comme les membres du Conseil le savent, le second tour de scrutin s'est déroulé le 16 janvier 2000 et a abouti à l'élection de M. Kumba Yala, qui est devenu le nouveau Président de la Guinée-Bissau. M. Kumba Yala, qui a prêté serment le 17 février 2000, a nommé M. Caetona N'Tchama Premier Ministre le 18 février 2000. M. N'Tchama a pris ses fonctions le 19 février et a annoncé un gouvernement largement représentatif de 22 membres.

Le bon déroulement du processus électoral a mis fin au mandat du gouvernement de transition mis en place en application de l'Accord de paix d'Abuja du 1er novembre 1998 (S/1998/1028, annexe) négocié sous les auspices de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Les nouvelles autorités constitutionnelles de Guinée-Bissau, comme le gouvernement de transition qui les a précédées, se sont félicitées du rôle joué par le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, sous la direction de mon Représentant, ainsi que par l'ensemble du système des Nations Unies pour ce qui est de contribuer à restaurer la paix et la normalité en Guinée-Bissau.

Dans la lettre qu'il m'a adressée le 3 février 2000, le Président Kumba Yala, alors qu'il était Président désigné, non seulement a rendu hommage à mon Représentant et au Bureau pour leur contribution, mais aussi a demandé que le mandat du Bureau soit prorogé "pour au moins deux ans" afin d'aider son gouvernement à mener à bien les tâches qu'imposent, au lendemain des élections, les nouvelles réalités en Guinée-Bissau. Le Président et son Premier Ministre ont depuis renouvelé cette demande dans le cadre des entretiens qu'ils ont eus par la suite avec mon Représentant.

Après avoir examiné attentivement la demande du Président, je propose que le mandat du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau soit prorogé d'un an lors de l'expiration du mandat actuel, le 31 mars 2000.

Le renouvellement du mandat du Bureau permettrait à celui-ci de continuer d'apporter la coopération et l'appui politiques des Nations Unies en vue d'exécuter les tâches complexes liées à la consolidation des récents acquis démocratiques du pays afin d'instaurer une paix durable et de faire durablement respecter la prééminence du droit et les droits de l'homme.

En conséquence, et compte tenu du fait que la tenue d'élections libres et transparentes et la mise en place du nouveau Gouvernement ont marqué l'heureuse conclusion de la période de transition, le mandat du Bureau serait, dans le cadre de la prorogation proposée, révisé compte tenu de ce qui suit :

a) Appuyer les efforts déployés au niveau national pour consolider et maintenir la paix, la démocratie et la légalité, y compris le renforcement des institutions démocratiques (libellé identique à celui du mandat actuel à l'exception des mots "et à l'organisation d'élections libres et transparentes", lesquels seraient supprimés, ainsi que des mots "y compris le renforcement, etc...") (nouveau);

b) Appuyer les efforts déployés au niveau national, notamment par la société civile, en vue de la réconciliation, de la tolérance et de la gestion pacifique des différends (libellé identique à celui du mandat initial, à l'exception des mots "en particulier au cours de la période de transition", lesquels seraient supprimés);

c) Encourager les initiatives visant à accroître la confiance et à maintenir des relations amicales entre la Guinée-Bissau, les pays voisins et ses partenaires internationaux (libellé identique à celui du mandat actuel);

d) Chercher à obtenir du Gouvernement et des autres parties qu'ils s'engagent à adopter un programme, exécuté sur une base à long terme, de rassemblement, de neutralisation et de destruction d'armes (libellé identique à celui du mandat actuel);

e) Offrir un cadre et une direction politique pour l'harmonisation et l'intégration des activités du système des Nations Unies dans le pays (libellé identique à celui du mandat actuel);

f) Faciliter, en coopération étroite avec les organismes des Nations Unies, parmi lesquels les institutions de Bretton Woods, la mobilisation au niveau international d'un appui politique et de ressources aux fins des priorités de la Guinée-Bissau en matière de relèvement, de reconstruction et de développement (nouveau).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

Le Secrétaire général

(Signé) Kofi A. ANNAN
